



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**



Produits Chimiques: lisez l'étiquette, elle vous protège!

Les produits de nettoyage et de lessive, l'eau de javel, les détachants, les déboucheurs de canalisations, l'encre, la colle, la peinture, l'huile de graissage... sont très pratiques mais doivent toujours être utilisés avec précaution.

Certains sont dangereux à cause des substances chimiques qu'ils contiennent. Il faut être encore plus prudent en les employant.

Grâce à leur étiquette, vous les reconnaissez, vous identifiez leurs dangers et vous savez comment vous en protéger.



Un nouveau règlement mondial et européen, de nouvelles étiquettes en Belgique

Les Nations-Unies ont développé un nouveau système, baptisé GHS (Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals) pour harmoniser le classement et l'étiquetage des produits chimiques dangereux. L'idée de créer ce système harmonisé n'est pas neuve. Elle a été discutée pour la première fois lors de la conférence sur le développement durable de Rio de Janeiro en 1992. L'Union européenne a transposé ce système et l'a traduit en un règlement appelé CLP (Classification, Labelling and Packaging), entré en vigueur en janvier 2009.

Ce qui change?

Les fabricants et importateurs doivent adapter la façon de classer les produits, de les étiqueter et de les emballer. Certains critères de dangerosité ont été renforcés, ce qui vous protège encore plus. Les symboles sur fond orange que vous connaissez bien sont remplacés par neuf pictogrammes, uniformisés pour toute l'Europe ainsi que pour un grand nombre de pays dans le monde. Jusqu'en juin 2015, vous pourrez encore voir les anciennes étiquettes sur les produits mais petit à petit les nouvelles étiquettes feront leur apparition. Les produits chimiques avec des anciennes étiquettes pourront être stockés jusqu'en juin 2017. Au-delà de cette date, on ne devrait plus trouver que de nouvelles étiquettes en circulation sur le marché.



Les "produits" chimiques: des substances et des mélanges

Ceux que vous utilisez au quotidien sont en général des mélanges (l'ancienne réglementation dit "préparations") constitués de substances (éléments chimiques et ses composés).

Pour être dit "dangereux"

Un mélange doit contenir une certaine quantité de substance classée comme dangereuse.

→ Le nouveau règlement est plus strict que l'ancien: pour être classé comme dangereux, un mélange doit contenir moins de substance dangereuse que par le passé.



Il existe trois types de danger

- les dangers physiques (liés aux explosions ou au feu)
- les dangers pour la santé
- les dangers pour l'environnement

... chacun divisé en "classes":

Les classes précisent les dangers en définissant l'action dangereuse des matières, liquides, gaz... Elles sont elles-mêmes hiérarchisées en catégories, en fonction de la gravité du danger.

→ Le nouveau règlement définit bien plus de dangers qu'auparavant et distingue les dangers pour la santé (les plus nombreux), les dangers physiques ainsi que de nouveaux dangers pour l'environnement.



Le fabricant ou l'importateur du mélange doit:

- l'évaluer par des tests en laboratoire ou des calculs
- le classer dans une ou plusieurs classes de danger
- l'étiqueter selon des règles précises
- prévoir une fermeture de sécurité pour les enfants ou un emballage spécial sur lequel on peut détecter le danger au toucher dans le cas de certains mélanges très dangereux destinés au grand public
- pour le marché belge: informer le centre Antipoisons sur le mélange.

Pictogrammes des classes de danger

Les catégories au sein des classes ne sont pas présentées ici. La liste complète des mentions de danger peut être trouvée sur www.health.belgium.be

ANCIENS	NOUVEAUX	CLASSES DE DANGERS
		Dangers pour la santé: toxicité aiguë
		Dangers pour la santé: mutagénicité sur les cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - expositions répétées, sensibilisation respiratoire, danger par aspiration
		Dangers pour la santé: corrosion cutanée, lésions oculaires graves
		Dangers physiques: matières corrosives pour les métaux
		Dangers pour la santé: corrosion cutanée, lésions oculaires graves Dangers physiques: matières corrosives, pour les métaux
		Dangers pour la santé: toxicité aiguë
		Dangers pour la santé: toxicité aiguë, irritation cutanée, irritation oculaire, toxicité pour certains organes cibles - exposition unique, sensibilisation cutanée
		Dangers pour la santé: mutagénicité sur les cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - expositions répétées, sensibilisation respiratoire, danger par aspiration
		Dangers physiques: matières et objets explosibles, matières autoréactives, peroxydes organiques
		Dangers physiques: gaz inflammables, aérosols inflammables, liquides inflammables, matières solides inflammables, liquides pyrophoriques, matières solides pyrophoriques, matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, matières autoréactives, matières auto-échauffantes, peroxydes organiques
		Dangers physiques: gaz inflammables, aérosols inflammables, liquides inflammables, matières solides inflammables, liquides pyrophoriques, matières solides pyrophoriques, matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, matières autoréactives, matières auto-échauffantes, peroxydes organiques
		Dangers physiques: gaz comburants, liquides comburants, matières solides comburantes
		Dangers physiques: gaz sous pression
		Dangers pour l'environnement: dangers pour le milieu aquatique

Lexique

Auto-échauffante: peut s'échauffer spontanément par réaction avec l'air et sans apport d'énergie

Autoréactive: thermiquement instable, susceptible de subir une décomposition fortement exothermique

Cancérogénicité: peut produire le cancer.

Comburant: facilite la combustion de produits inflammables.

Corrosion: peut brûler la peau ou les muqueuses par contact.

Irritation: peut provoquer des inflammations de la peau ou de l'œil par contact immédiat, prolongé ou répété.

Mutagénicité: peut produire des effets génétiques héréditaires (sur l'ADN ou les chromosomes) chez les personnes exposées.

Peroxyde organique: matière thermiquement instable, qui peut subir une décomposition exothermique auto-accélérée

Pyrophorique: s'enflamme spontanément au contact de l'air.

Sensibilisation respiratoire: peut produire des allergies par inhalation (par exemple asthme) en quantités extrêmement faibles.

Sensibilisation cutanée: peut produire des allergies par contact cutané (par exemple eczéma) en quantités extrêmement faibles.

Toxicité: ensemble des effets dommageables par inhalation, ingestion et contact cutané.

Toxicité aiguë: toxicité causée par une exposition unique à forte dose, pouvant être accidentelle.

Toxicité pour la reproduction: peut diminuer les capacités de reproduction de l'homme ou de la femme ou produire des effets néfastes non héréditaires chez leurs enfants.

ETIQUETTE - A RETENIR

Lisez l'entièreté de l'étiquette même ce qui est écrit en tous petits caractères !

Faites particulièrement attention aux conseils de prudence et appliquez-les !

Repérez tous les risques en lisant attentivement les mentions de danger. Seules les catégories de danger les plus graves sont signalées par un pictogramme.

Pas de pictogramme de danger ? Cela ne veut pas dire que le produit est inoffensif. Les risques éventuels sont toujours indiqués sur l'étiquette !

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le responsable de la mise sur le marché du produit. Son n° de téléphone doit apparaître sur l'étiquette.



Etiquette de produit dangereux: un exemple

Nom commercial du produit

Coordonnées du responsable de la mise sur le marché européen (fabricant, importateur, utilisateur en aval ou distributeur)

Company Logo

Company Name, Address, Telephone number.

XY 232

with 10% Toluene

contains: phenol CAS: 108-95-2, 4-tert-butylphenol CAS: 98-54-4, toluene CAS: 108-88-3

Lot/QS-No: **109765** Nett: 180 kg UN 3286

Drum/Bag-No: 789 Product-No: S1456200 Exp: 15.04.2012

DE Gefahrenhinweise, Sicherheitshinweise konsultieren Sie das SDS für weitere Informationen
Flüssigkeit und Dampf leicht entzündbar. Kann bei Verschlucken und Eindringen in die Atemwege tödlich sein. Giftig bei Hautkontakt. Verursacht schwere Verätzungen der Haut und schwere Augenschäden. Kann vermutlich genetische Defekte verursachen. Kann vermutlich die Fruchtbarkeit beeinträchtigen oder das Kind im Mutterleib schädigen. Kann die Organe schädigen bei längerer oder wiederholter Exposition. Kann Schläfrigkeit und Benommenheit verursachen. Sehr giftig für Wasserorganismen mit langfristiger Wirkung. Von Hitze/Funken/offener Flamme/heißen Oberflächen fernhalten. Nicht rauchen. Vor Gebrauch besondere Anweisungen einholen. Dampf nicht einatmen. Schutzhandschuhe/ Schutzkleidung/ Augenschutz/ Gesichtsschutz tragen. BEI VERSCHLÜCKEN: Sofort GIFTINFORMATIONSZENTRUM oder Arzt anrufen. KEIN Erbrechen herbeiführen. BEI KONTAKT MIT DER HAUT (oder dem Haar): Alle verschmutzten, getränkten Kleidungsstücke sofort ausziehen. Haut mit Wasser abwaschen/duschen. BEI KONTAKT MIT DEN AUGEN: Einige Minuten lang behutsam mit Wasser spülen. Vorhandene Kontaktlinsen nach Möglichkeit entfernen. Weiter spülen.

EN Mentions de danger, Conseils de prudence consultez la SDS pour des informations supplémentaires
Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Toxique par contact cutané. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets néfastes à long terme. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas respirer les vapeurs. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Nom de la substance chimique dangereuse contenue, qui en fait un mélange classé dangereux

② Mention(s) de danger (une ou plusieurs)

Autres indications légales, comme le poids etc.

③ Conseil(s) de prudence

Mention d'avertissement

Gefahr

Gevaar

Danger

④ Pictogrammes de danger (un ou plusieurs)

Les trois éléments clés de l'étiquette

① Les pictogrammes

Grâce à eux, vous identifiez les dangers les plus importants d'un produit. De nouveaux pictogrammes sur fond blanc, bordés de rouge, remplacent les symboles sur fond orange de l'ancienne législation. Au lieu des indications de dangers telles que "toxique", "nocif", "corrosif", l'étiquette reprend une mention d'avertissement plus simple: "danger" ou "attention".

② Les mentions de danger

Elles vous indiquent la gravité des dangers (par exemple: toxique, très toxique ou nocif), et comment ils peuvent apparaître (par exemple, selon la voie d'exposition: par ingestion, par contact avec la peau, par inhalation).



③ Les conseils de prudence

Ces conseils sont essentiels pour protéger votre santé et l'environnement. Ils précisent, entre autres, comment utiliser le produit pour minimiser les risques. Par exemple: par l'aération des locaux ou le port de gants, vêtements, lunettes, casques... de protection.



Vous utilisez des produits chimiques dangereux ?

Protégez-vous

- Tenez les produits chimiques hors de portée des enfants.
- Portez des vêtements adaptés à vos activités. Réservez des vêtements pour les travaux dangereux.
- Lavez-les immédiatement après usage.
- Ne fumez pas. Ne mangez pas.
- Dans la mesure du possible, ne manipulez les produits que dans un endroit aéré ou ventilé.
- Dans le cas contraire, prévoyez des pauses régulièrement.
- N'utilisez pas un produit pour un autre usage que celui prévu par le fabricant.

Stockez et recyclez en toute sécurité

- Conservez les produits chimiques à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Rangez les produits par classe(s) de danger dans des endroits secs et bien ventilés.
- Ne transvasez pas un produit dans un récipient ayant contenu un autre produit.
- Vérifiez si l'emballage peut être recyclé avec les ordures ménagères ou s'il doit être porté dans une déchetterie ou parc à containers.

En cas d'intoxication

- Ne faites pas vomir la victime.
- En cas de projection dans les yeux ou sur la peau, rincez longuement à l'eau claire.
- Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'accident par inhalation, transportez la victime hors de la zone contaminée et gardez-la au repos.
- Gardez l'étiquette à la disposition du médecin urgentiste.
- **Téléphonez au Centre Antipoisons: 070/245 245** (appel gratuit).



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Direction Générale Environnement

Section « Maîtrise des risques »

Eurostation II

Place Victor Horta, 40 box 10 - 1060 Bruxelles

Tél: + 32 (0)2 524 96 78 • Contact Center: + 32 (0)2 524 97 97

Le règlement complet sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des produits dangereux se trouve sur:
www.health.belgium.be